2 septembre 2008 **08.373**

Question Bernard Matthey

Une seule centrale d'alarme cantonale?

Au moment où une commission d'experts se préoccupe de la réorganisation des services du feu et de la protection civile, le Conseil d'Etat ne juge-t-il pas nécessaire d'inclure dans la réflexion la "mise à plat" du système d'alarme (117, 118, 112, 144) cantonal.

De manière à en améliorer l'efficacité et régler les conflits inhérents aux ambitions de petits chefs de service, le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas qu'il serait opportun d'envisager le rapatriement de toutes les alarmes dans une seule centrale cantonale?

Et pourquoi pas une collaboration avec un canton voisin?